



UBAKA OCCITANIE

Harcèlement Maltraitance Racket Violences sur enfants mineurs

Ce n'est pas une fatalité, ce n'est pas normal, il n'y a pas de loi du silence, vous avez des droits et des devoirs et notre association est là pour vous aider, vous écouter, vous guider et vous orienter, vous et vos parents dans toutes les démarches.

A part les maltraitances dans le domaine familial (où là ce sont les services sociaux qui devront vous aider) dans tous les cas il vous faut alerter en priorité :

- Vos parents, vos proches, vos amis, vos professeurs, CPE, vos éducateurs sportifs, etc
- Le directeur d'établissement
- Les services d'ordre : Police Nationale ou Municipale, Gendarmerie,
- Les services sociaux (assistante sociale si vous connaissez)
- Toutes associations proches de chez vous
- Notre association U.B.A.K.A (Groupe de motards contre les abus faits aux enfants)

Plusieurs cas de harcèlements :

- *Moral et Physique* : on vous rabaisse, vous insulte, vous humilie, vous bouscule pour faire rire les autres, on vous tape plus ou moins gravement, ... et cela de façon régulière
- *Le Cyber-Harcèlement* (le plus courant et le plus dangereux) : surtout sur les réseaux sociaux : commentaires déplaisants, photos truquées, vidéos, moqueries que beaucoup s'amuse à partager, etc..... A ce titre un numéro de téléphone existe pour dénoncer ces cas : le **3018**

Domaines de harcèlement :

- Ecoles, collèges, lycée, LEP, CET, Associations extra scolaire (sport, danse, etc...)
- Internet (facebook, twitter, tiktok, snapchat, etc ...)
- Smart phone (sms)

IMPORTANT :

Pour tout ce qui se passe dans une enceinte scolaire, les démarches sont :

- Prévenir ses parents (ou un ami proche si vous n'osez pas)
- Avec eux, prendre rendez-vous avec le directeur d'établissement afin de lui exposer vos problèmes : qui, quoi, ou, quand, comment ?
- Soyez précis et si possible apporter des preuves ; sms, textos, photos, capture d'écran, vidéos, témoignages d'amis etc ...
- Après cette entrevue il faut absolument envoyer un courrier au directeur plus copie au rectorat qui stipulera votre entretien avec lui ! Ce courrier (ou courriel) servira de preuve comme quoi vous avez fait les bonnes démarches auprès des bonnes personnes !

RECAPITULATIF

- Alerter ses parents
- Rencontrer le directeur
- Si blessures : faire constater par le médecin ou l'infirmière de l'école
- Alerter les services sociaux
- Déposer plainte
- **Dernier recours** : appelez nous , si vous hésitez et ne savez pas quoi faire ! Vos parents peuvent aussi nous appeler. Ensuite, si toutes ces démarches n'aboutissent pas ou si elles restent bloquées dans un bureau il faut nous prévenir ! Nous nous chargerons d'aller voir la personne ou le service concerné. Le tout en toute légalité dans le respect des lois et des institutions.

